



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

volailles

Question écrite n° 75556

Texte de la question

M. Jean-Charles Cavaillé attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des éleveurs de la filière avicole dans l'obtention de primes à la cessation d'activité. En effet, ces exploitants ont suivi en cela les directives du rapport Girondeau liées à des baisses sensibles de production. Ces aides ont largement contribué aux remboursements de différentes dettes et emprunts. Cependant, ces dispositifs aussi louables soient-ils sont imposables. Aussi il lui demande s'il n'est pas envisageable d'instituer un régime d'imposition plus souple que celui résultant des dispositions de l'article 42 septies du code général des impôts à l'image des pêcheurs de l'Ile d'Yeu.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Cavaillé](#)

Circonscription : Morbihan (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75556

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2064